

**Vision nationale pour un système d'assurance du bien-être des animaux d'élevage**  
[Ébauche : 7 novembre 2011]

***Vision***

Que le Canada dispose d'un système complet d'assurance du bien-être des animaux d'élevage qui reflète les valeurs canadiennes, s'appuie sur des normes nationales scientifiquement fondées et comprenne une série d'activités de conformité suffisante pour obtenir une confiance nationale et internationale dans le bien-être des animaux d'élevage au Canada.

***Avantages***

- Une norme élevée en matière de bien-être des animaux d'élevage au Canada, et les avantages connexes liés à la santé animale et à la productivité
- L'aptitude à offrir l'assurance de normes de bien-être pour les animaux d'élevage aux acheteurs canadiens et internationaux
- L'amélioration du bien-être des éleveurs d'animaux, notamment la satisfaction du travail bien fait et la confiance du public

***Composantes nécessaires***

1. Leadership et coordination

- Le leadership national et la coordination entre tous les acteurs de l'industrie (sélectionneurs, producteurs, transformateurs, détaillants, consommateurs) en collaboration avec les gouvernements (fédéral, provincial, territorial), la communauté des médecins vétérinaires, le mouvement de protection des animaux, le milieu de la recherche et les autres professions concernées.
- La formation de futurs leaders formés aux aspects scientifiques, stratégiques et pratiques du bien-être animal.

2. Normes

- Une série de normes nationales, fondées sur des connaissances scientifiques et appuyées par les normes internationales pertinentes, élaborées selon un processus reconnu et après une vaste consultation.
- La reconnaissance et l'utilisation de normes nationales à travers le pays.

3. Conformité

- Une série d'activités d'encouragement à la conformité, comme des programmes d'assurance-qualité, des lignes d'information, et la mise en application des règles par des personnes formées en conséquence.

#### 4. Recherche

- Des recherches multidisciplinaires ciblées sur le bien-être animal comme fondement pour les normes et les pratiques.
- Des moyens mis en oeuvre pour faire le suivi des valeurs du public et verser l'information dans le système.

#### 5. Sensibilisation / vulgarisation

- Partager l'information et les pratiques exemplaires entre les industries et les provinces/territoires.
- Former du personnel spécialisé en sensibilisation / vulgarisation pour les pratiques et les politiques en matière de bien-être animal.

### **Mesures existantes**

#### 1. Leadership et coordination

- Le principal leadership provient actuellement du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE), auquel adhèrent la plupart des filières de production et les autres acteurs, tels que les gouvernements, le mouvement de protection des animaux, la communauté des médecins vétérinaires, et (dans une certaine mesure) les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs.
- Le perfectionnement du leadership passe par la sensibilisation au bien-être animal dans certains programmes de formation agricole, vétérinaire et post-universitaire, en plus de la formation professionnelle donnée par certaines organisations de producteurs, les ministères et d'autres organismes.
- Le partage des pratiques exemplaires entre les ministères est accompli notamment par le Groupe de travail fédéral-provincial chargé du bien-être animal, qui permet l'échange d'information par téléconférence entre les fonctionnaires fédéraux et provinciaux.

#### 2. Normes

- Les normes nationales reposent sur les codes nationaux préparés dans le cadre du processus consultatif et scientifiquement fondé du CNSAE, et sur les règlements fédéraux concernant le transport et l'abattage des animaux.
- La reconnaissance des normes nationales passe par l'application de ces normes dans les programmes nationaux d'assurance-qualité et les activités connexes, et par le référencement des codes et des règlements nationaux dans les lois pertinentes de certaines provinces.

#### 3. Conformité

- Plusieurs organisations sectorielles ont mis sur pied des programmes d'assurance du bien-être des animaux.
- La mise en application des règles est accomplie par diverses organisations locales, provinciales et nationales, selon des approches et des niveaux d'application différents à travers le pays.

#### 4. Recherche

- Les universités et les organismes publics mènent des recherches sur le bien-être de certaines espèces animales.

- Une faible part des recherches visent à sonder les valeurs du public en matière de bien-être animal.

#### 5. Sensibilisation / vulgarisation

- Le partage de l'information et des pratiques exemplaires est partiellement accompli lors des conférences et des événements de formation organisés par le CNSAE, les organisations sectorielles et d'autres organismes, ainsi que grâce à la communication entre les spécialistes gouvernementaux, par l'entremise du groupe de travail fédéral-provincial sur le bien-être animal.

### ***Domaines à renforcer et à développer***

#### 1. Leadership et coordination

- Le CNSAE a été créé grâce à un processus de consultation, d'identification des besoins et d'engagement progressif des parties prenantes qui a duré plusieurs années; cependant, le financement dont il dépend pour son fonctionnement n'est que temporaire. Les organisations sectorielles et les gouvernements devraient s'assurer que le CNSAE obtienne le financement dont il a besoin pour assurer un leadership permanent dans ce domaine, ainsi que pour garantir que les codes de pratiques soient examinés et révisés régulièrement.

- Au Canada, seuls quelques postes de haute responsabilité dans le domaine du bien-être animal sont actuellement occupés par du personnel ayant la formation requise.

- Étant donné que de nombreux aspects du bien-être animal sont liés à la génétique, les spécialistes en sélection animale devraient être plus étroitement intégrés dans le réseau national d'assurance du bien-être animal.

- Un processus doit être déployé pour cerner les lacunes du système actuel, prendre des mesures collectives et évaluer les progrès réalisés.

#### 2. Normes

- Pour que le Canada dispose de normes rigoureuses en matière de bien-être des animaux d'élevage, et qu'il soit perçu comme tel, les provinces et les territoires doivent soit (i) mentionner les codes nationaux dans leurs lois provinciales, ou (ii) imposer des exigences provinciales qui correspondent à celles énoncées dans les codes nationaux.

- De même, si les règlements fédéraux en matière de transport et d'abattage d'animaux pouvaient être référencés dans les règlements provinciaux, les abattoirs sous compétence provinciale pourraient être à pied d'égalité avec les abattoirs de compétence fédérale, et les fonctionnaires provinciaux pourraient participer à l'application des règles sur le transport des animaux.

#### 3. Conformité

- Toutes les filières de production doivent viser à mettre en oeuvre des programmes d'assurance-qualité ou d'autres moyens d'auto-réglementation comprenant des normes nationales en matière de bien-être animal.

- Nous avons besoin d'une certaine harmonisation dans l'application des règles, afin que l'application laxiste de certaines provinces/territoires ne vienne pas entacher l'ensemble du système.

- Nous avons également besoin de coordination pour les autres activités de promotion de la conformité (programmes d'assurance-qualité, lignes d'information, auto-réglementation des filières de production, inspections) afin de créer un système national efficace.

#### 4. Recherche

- Les capacités de recherche en bien-être animal doivent être développées davantage dans certaines filières de production et certains domaines. Il existe notamment des lacunes dans les domaines du transport et de l'abattage, un grave manque dans le domaine des espèces mineures, ainsi qu'un manque de recherches de haute qualité dans le domaine du comportement social, afin de suivre les valeurs du public et d'intégrer l'information dans les normes.

#### 5. Sensibilisation / vulgarisation

- Les résultats des travaux de sensibilisation et de vulgarisation obtenus dans certaines provinces et localités doivent être communiqués aux autres juridictions, grâce à un processus de partage des pratiques exemplaires.
- Les ressources nationales, coordonnées par le CNSAE et les établissements d'enseignement, doivent être mises à la disposition des spécialistes locaux de sensibilisation/vulgarisation.
- Nous avons besoin de plus de communication entre les producteurs et les sélectionneurs afin d'intégrer la génétique dans la résolution des difficultés en matière de bien-être animal.
- À mesure que le système national d'assurance du bien-être des animaux d'élevage évoluera, il faudra élaborer des moyens de communiquer l'information sur ce système au public.

Veillez envoyer vos commentaires à M. David Fraser, à l'adresse suivante :  
david.fraser@ubc.ca